

NET INFOS

Lundi 10 juillet 2023



M. Faïd évoque la coopération économique et financière avec les ambassadeurs d'Iran et de Belgique

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu dimanche les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement, Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République Islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source.

A cet égard, les deux parties ont souligné "l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties".

L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier.

Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran.

De son côté, M. Faid a affiché "la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays".

A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on.

Quant à l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger.

Enfin, les deux parties "se sont engagés à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales", souligne le ministère dans le communiqué.



Le président de la République préside la cérémonie de sortie de promotions à l'Académie militaire de Cherchell

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé dimanche à l'Académie militaire de Cherchell "Houari-Boumediene", la cérémonie annuelle de sortie de promotions (2022-2023).

La cérémonie de sortie de promotions des différents établissements de formation de l'Armée nationale populaire (ANP) au titre de l'année 2022-2023 a débuté par l'accueil

du président de la République par le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'ANP, avant d'écouter l'hymne national.

Par la suite, le président de la République a passé en revue un détachement militaire qui lui a rendu les honneurs à l'entrée de l'Académie.

L'ouverture de la cérémonie a été marquée par le survol d'un escadron de six avions de formation qui a décoré le ciel de l'académie aux couleurs nationales, avant qu'une formation de six hélicoptères ne rende les honneurs au président de la République.

Le président de la République a donné son approbation pour baptiser les promotions sortantes du nom du défunt moudjahid, le colonel Mohamed Salah Yahiaoui.

Par la suite, différentes parades englobant des exhibitions militaires et sportives ont été exécutées par différentes formations de l'ANP.

Dans son allocution d'ouverture, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, a salué "la supervision personnelle du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, de la cérémonie de sortie de promotions à l'Académie militaire de Cherchell, épine dorsale du système de formation de l'ANP".

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha a salué l'intérêt particulier accordé à l'Académie, à l'instar des différentes autres écoles de formation de l'ANP, "à travers la garantie de toutes les conditions et moyens humains et matériels, permettant de concrétiser la stratégie de modernisation et de professionnalisation de l'institution militaire".



BNA: "Grandes facilitations" pour les exportateurs en matière de domiciliation bancaire.

Le Directeur général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Mohamed Lamine Lebbou, a indiqué que la BNA offrait de "grandes facilitations" pour les exportateurs, notamment en matière de procédures de domiciliation bancaire, relevant que la Banque algéro-sénégalaise était en phase d'"ouverture effective".

M.Lebbou a précisé, dans une déclaration à l'APS, que dans le cadre de la stratégie de la Banque de numérisation des opérations bancaires, "nous avons effectué des opérations relatives aux transaction commerciales internationales, et nous avons offert

de grandes facilitations aux exportateurs pour leur permettre de se procurer le document de domiciliation propre à l'opération d'exportation".

La Banque offre également le service "E-Trade" lancé au début de l'année en cours, un service d'information et de notification des opérations de commerce extérieur "Swift" via la plateforme des services bancaires électroniques de la Banque, qui offre le service de crédit documentaire, de remise documentaire, de transfert libre et de garanties internationales.

Le DG a indiqué que les procédures adoptées par la Banque sont à même de "faciliter" les opérations du commerce international pour les opérateurs économiques, notamment "par le biais des correspondants bancaires qui se trouvent dans les quatre coins du monde".

Dans ce cadre, M. Lebbou a fait savoir que les opérations commerciales de la BNA "sont acceptées" auprès de toutes les banques internationales, avec lesquelles elle travaille d'une façon "souple et claire, conformément aux standards internationaux en vigueur".

Le même responsable a insisté sur l'importance d'ouvrir des banques algériennes au Sénégal, en Mauritanie et en France, mettant en avant que la Banque algéro-sénégalaise accréditée en avril dernier, était en phase d'"ouverture effective".

M. Lebbou a estimé que ces procédures permettent aux exportateurs algériens d'avoir des informations sur les marchés internationaux, notamment dans les pays où les banques algériennes sont présentes, mais aussi leur permettre de "faire la promotion de leurs produits rapidement et garantir leurs revenus".

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des politiques adoptées par les autorités publiques pour hisser la valeur des exportations hors hydrocarbures, dont les recettes sont passés de 1,7 milliards de dollars en 2019 à 7 milliards de dollars en 2022, avec l'objectif d'atteindre 13 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année en cours, en consécration des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a décidé depuis son élection à mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures.

Concernant les mesures prises pour la numérisation des opérations d'octroi de crédits, le DG de la BNA a déclaré que la banque disposait d'un service en ligne permettant d'introduire des demandes de crédit, choisir son agence, et prendre rendez-vous avec le Directeur de l'agence ou encore avec les chargés clientèle.

M. Lebbou a précisé que cette solution, développée ces derniers mois, permettra un passage à une opération de gestion des crédits " numérisée à 100% dès septembre prochain".

Pour rappel, la BNA a octroyé à sa clientèle près de 13.000 crédits en 2022 d'une valeur avoisinant 1600 mds DA, dédiés majoritairement au financement des projets d'investissement

M.Lebbou a, également, rappelé la mise en ligne de 32 espaces automatiques accessible 24/24, ainsi que 10 agences de finance islamique, avec l'ouverture prochaine d'autres agences au courant de l'année 2023, dans le but de couvrir la totalité du territoire national, avec plus de 65 guichets de finance islamique.



Commerce: un dispositif multisectoriel pour booster les exportations hors hydrocarbures.

L'Algérie a mis en place tout un dispositif d'incitations aux exportations hors hydrocarbures, impliquant plusieurs secteurs dans le cadre de sa démarche de diversification de l'économie, en exploitant les grandes potentialités que recèlent des secteurs prometteurs notamment l'agriculture et l'industrie avec ses différentes filières.

Facilitations douanières, fiscales, bancaires mais aussi dans le domaine de l'assurance-crédit à l'exportation et des aides financières: Il s'agit d'une batterie de mesures réglementaires et opérationnelles à laquelle contribuent diverses institutions destinées à accompagner les entreprises et opérateurs sur toute la chaîne du processus d'exportation.

En constante amélioration et renforcement, ce dispositif bénéficie ces dernières années de la vision claire des pouvoirs publics, tracée par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, quant à l'impérieuse nécessité de se diriger vers une économie diversifiée et réellement affranchie des seules revenus des exportations des hydrocarbures.

Cette démarche a, d'ores et déjà, commencé à donner ses fruits puisque les exportations non pétrolières enchainent les progressions d'année en année, passant de 1,7 milliard de dollars seulement en 2019, à près de 7 milliards de dollars en 2022, en dépit d'une conjoncture économique mondiale des plus difficiles.

Parmi les mesures phares d'appui aux exportateurs figure le Fonds spécial de promotion des exportations (FSPE). Il est destiné surtout à apporter un soutien financier aux exportateurs via la prise en charge, par l'Etat, jusqu'à 50% des frais liés

au transport des marchandises et des frais de participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger, à hauteur de 50 à 100%.

Ce Fonds permet aussi à l'exportateur de bénéficier d'un remboursement des coûts de prospection des marchés extérieurs, apporte une aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers, à la protection à l'étranger des produits destinés à l'export, et à la promotion des produits via les divers moyens de communication.

En outre, l'exportateur bénéficie au niveau des postes frontaliers d'autres facilitations douanières dont le circuit vert, un dispositif destiné aux exportations de fruits et légumes et autres produits périssables avec dispense du contrôle immédiat pour des formalités douanières accomplies le jour même de la souscription de la déclaration, tandis que le traitement des exportations des autres produits se fait dans un délai maximum de 48h.

La direction générale des Douanes a institué également le statut de l'opérateur économique agréé (OEA) qui accorde à l'exportateur, entre autres, des facilités à accéder à des procédures douanières simplifiées comme la réduction du nombre de contrôles physiques et documentaires, le dédouanement à distance, la visite sur site, et le traitement prioritaire des marchandises en cas de contrôle.

importantes incitations fiscales

Par ailleurs, une multitude de mesures incitatives à l'export ont été décidées dans le cadre de plusieurs lois de finances, qui prévoient des avantages et des exonérations accordées aux opérations d'exportation au titre des différents impôts et taxes.

Des exonérations permanentes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur le revenu global (IRG) sont accordées dans ce cadre pour les opérations d'exportations de biens et de services.

Les opérations d'exportation et l'achat en franchise TVA bénéficient également d'exonération de la TVA.

Sur la sphère bancaire, les entreprises productrices de biens ou services activant dans le domaine de l'exportation, bénéficient de facilitations, soit pour une participation aux foires et expositions à l'étranger, soit pour une opération exportation.

Le dispositif d'appui aux exportations hors hydrocarbures comporte, par ailleurs, d'autres facilitations qui reposent essentiellement sur l'assouplissement des procédures d'exportation au niveau des ports.

C'est le cas particulièrement de la franchise de dix jours pour le paiement des frais d'entreposage et de magasinage avant embarquement des marchandises destinées à l'exportation et les dégrèvements modulés des frais de manutention.

Quant au volet lié à l'assurance-crédit à l'exportation, la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX) a été spécialement créée pour assurer les risques commerciaux encourus par les exportations algériennes hors hydrocarbures dont l'insolvabilité du client privé et la carence de paiement du client privé.

La CAGEX intervient aussi dans la couverture des risques politiques à l'image des décisions des gouvernements des pays étrangers faisant obstacle à l'exécution du contrat d'exportation par les clients, les guerres, les catastrophes naturelles et même le défaut de paiement du débiteur public.

La couverture CAGEX offre ainsi l'avantage à l'exportateur algérien d'être indemnisé à hauteur de 80 à 90% du montant de la créance, outre le fait d'être compétitif pour pénétrer des marchés à risque grâce à la garantie d'assurance, ainsi que la prise en charge et le suivi des contentieux en Algérie et à l'étranger.



Economie verte: 15 startups participeront à un programme d'accélération lancé par Algeria Venture

L'accélérateur public des startups Algeria Venture, a lancé dimanche à Alger, un programme d'accélération qui bénéficiera à 15 startups activant dans l'économie verte, et ce, en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT)-Bureau d'Alger.

La cérémonie du lancement officiel s'est tenue au siège d'Algeria Venture, en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El Mahdi Oualid, ainsi que de la directrice du bureau de l'OIT dans la région Afrique du Nord, Rania Bikhazi, et du directeur général d'A-Venture, Sid Ali Zerrouki.

Ce programme durera huit semaines (juillet-août) et concernera 15 startups représentant 13 wilayas du pays et opérant dans différents secteurs clés de l'économie verte, tels que les énergies renouvelables, l'agriculture durable, l'efficacité énergétique, le recyclage, la gestion des déchets, et d'autres domaines innovants et créateurs d'emplois, selon les données présentées lors de la cérémonie.

Les critères de sélection établis par l'accélérateur dans le choix des startups qui participeront à ce programme sont "l'innovation du service ou du produit, le potentiel de croissance et de scalabilité du projet, son impact environnemental, la traction

engagée par le projet, ainsi que le potentiel de partenariat et de collaboration qu'il peut susciter", a-t-on expliqué.

A l'issue de ce programme qui sera ponctué par des formations spécifiques dispensés par des experts locaux et internationaux, des rencontres avec d'autres entrepreneurs opérant dans l'économie verte, et des événements de réseautage, les participants présenteront leurs projets (pitch) le 15 septembre prochain.

"Ce programme d'accélération des startups opérant dans l'économie verte et du développement durable, permettra à ces entreprises de pénétrer les marchés nationaux et internationaux et d'améliorer leurs compétences dans le domaine de la gestion et de l'entrepreneuriat", a indiqué M. Oualid lors d'un point de presse organisé en marge de la cérémonie de lancement de ce programme.

Ce programme vient dans le cadre "des efforts de l'Algérie visant à atteindre les Objectifs de développement durables (ODD) et de créer une nouvelle catégorie de jeunes entrepreneurs universitaires intéressés par les ODD et l'innovation", a-t-il précisé rappelant que "l'Algérie est numéro 1 en Afrique en terme d'ODD".

De son côté, Mme Bikhazi a déclaré que "l'Algérie est l'un des pays précurseurs dans le domaine de l'entrepreneuriat vert", saluant au passage "les grands efforts fournis par l'Algérie pour le développement du secteur des PME, notamment les entreprises vertes, et la création d'emplois verts pour les hommes et les femmes".

Elle a fait part des résultats d'un rapport réalisé par l'OIT en 2018 et qui prévoit la création de près de 24 millions d'emplois verts à l'horizon 2030, grâce à la multiplication des entreprises activant les domaines du développement durable dans le monde.

Pour sa part, M. Zerrouki a mis l'accent sur le fait que ce programme soit "le premier du genre dédié aux entreprises vertes et opérant dans le développement durable", ce qui permettra, selon lui, de "développer les entreprises dans des secteurs sensibles dans le but de créer de la richesse et de l'emploi et soutenir l'économie nationale".

Parmi les startups qui participent à ce programme figure "IRWISE" spécialisée dans l'irrigation intelligente, "BASSEER" activant dans la détection des feux de forêts et leur surveillance grâce à l'intelligence artificielle et "Gardens of Babylon" opérant dans l'hydroponie (culture de végétaux hors-sol et dans l'eau) et l'aquaponie (culture de poissons et de plantes dans le même environnement).

FAïD reçoit l'Ambassadeur de la République Islamique d'Iran en Algérie : Rehausser le niveau de coopération économique

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a reçu, hier, au niveau du siège de son département ministériel, M. Mohammad Reza Babaie, ambassadeur de la République Islamique d'Iran en Algérie. Lors de cette entrevue, les deux parties ont passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays. À cet égard, les deux parties ont souligné l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties. L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier. Il a également exprimé le souhait pour une présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran. De son côté, le ministre a affiché la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays. À cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges, pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération.

BNA : À l'heure des transactions internationales

Le Directeur général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Mohamed Lamine Lebbou, a indiqué que la BNA offrait de «grandes facilitations» pour les exportateurs, notamment en matière de procédures de domiciliation bancaire, relevant que la Banque algéro-sénégalaise était en phase d'«ouverture effective». M. Lebbou a précisé, dans une déclaration à l'APS, que dans le cadre de la stratégie de la Banque de numérisation des opérations bancaires, «nous avons effectué des opérations relatives aux transaction commerciales internationales, et nous avons offert de grandes facilitations aux exportateurs, pour leur permettre de se procurer le document de domiciliation propre à l'opération d'exportation». La Banque offre également le service «E-Trade» lancé au début de l'année en cours, un service d'information et de notification des opérations de commerce extérieur «Swift» via la plateforme des services bancaires électroniques de

la Banque, qui offre le service de crédit documentaire, de remise documentaire, de transfert libre et de garanties internationales. Les procédures adoptées par la Banque sont à même de «faciliter» les opérations du commerce international pour les opérateurs économiques, notamment «par le biais des correspondants bancaires qui se trouvent dans les quatre coins du monde». Il a fait savoir que les opérations commerciales de la BNA «sont acceptées» auprès de toutes les banques internationales, avec lesquelles elle travaille d'une façon «souple et claire, conformément aux standards internationaux en vigueur». Le même responsable a insisté sur l'importance d'ouvrir des banques algériennes au Sénégal, en Mauritanie et en France, mettant en avant que la Banque algéro-sénégalaise accréditée en avril dernier était en phase d'«ouverture effective». Il a estimé que ces procédures permettent aux exportateurs algériens d'avoir des informations sur les marchés internationaux, notamment dans les pays où les banques algériennes sont présentes, mais aussi leur permettre de «faire la promotion de leurs produits rapidement et garantir leurs revenus». Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des politiques adoptées par les autorités publiques, pour hisser la valeur des exportations hors hydrocarbures, dont les recettes sont passées de 1,7 milliard de dollars en 2019 à 7 milliards de dollars en 2022, avec l'objectif d'atteindre 13 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année en cours, en consécration des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a décidé, depuis son élection, de mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures. Concernant les mesures prises pour la numérisation des opérations d'octroi de crédits, le DG de la BNA a déclaré que la banque disposait d'un service en ligne permettant d'introduire des demandes de crédit, choisir son agence, et prendre rendez-vous avec le directeur de l'agence ou encore avec les chargés clientèle. Lebbou a précisé que cette solution, développée ces derniers mois, permettra un passage à une opération de gestion des crédits «numérisée à 100% dès septembre prochain».



Chiffre du jour : Croissance de 1,7%

Selon les projections des économistes de l'OMC, publiées le 5 avril 2023, la croissance du commerce mondial devrait rester faible en 2023 [...] Freiné par les effets de la guerre en Ukraine, l'inflation obstinément élevée, une politique monétaire plus rigoureuse et l'incertitude des marchés financiers, le volume du commerce mondial des marchandises devrait croître de 1,7%, cette année, après avoir augmenté de 2,7% en 2022.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme : l'enquête financière parallèle, une révolution juridique.

La loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est marquée par l'introduction de «l'enquête financière parallèle» ayant permis de déterminer leur lien, a indiqué, hier à Alger, le juge d'instruction près le pôle pénal national financier et économique de Sidi M'hamed, le magistrat Abdelmoumen Mouissi.

Le juge a assuré que «cette loi constitue une vraie révolution juridique, notamment dans le domaine des outils pour ceux chargés de l'exécution de la loi, notamment les juges instructeurs et les officiers de la police judiciaire», précise-t-il, ajoutant que l'introduction de l'enquête financière parallèle «est l'un des amendements phares de la loi». Le magistrat s'exprimait dans une intervention intitulée «Etude d'un cas lors d'une enquête sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme», à l'occasion de la journée d'étude organisée par la Cour d'Alger, en présence de magistrats, enseignants universitaires et représentants de la Police et de la Gendarmerie nationale.

M. Mouissi a affirmé que l'article 2 de la loi relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme stipule la désignation d'«une enquête financière engagée parallèlement et simultanément à toute enquête pénale sur des affaires de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou de financement de la prolifération d'armes de destruction massive.

Un amendement phare contre toute atteinte à la sécurité nationale

L'enquête financière parallèle permet l'arrestation des personnes qui menacent la sécurité nationale et de déterminer l'étendue des réseaux criminels, ainsi que le suivi et la détection des fonds des terroristes, détaille-t-il. Le juge d'instruction a rappelé que l'infraction de blanchiment de capitaux «est indépendante de l'infraction principale, que l'auteur de l'infraction principale soit condamné ou non». A l'occasion, il a présenté les procédures judiciaires d'une affaire de terrorisme examinée par le pôle pénal national économique et financier de Sidi M'Hamed. «L'instruction judiciaire a été ouverte suite à l'arrestation du dénommé B. A., recherché pour appartenance à une organisation terroriste activant à l'étranger. Il a été mis sous mandat de dépôt et le juge d'instruction a décidé la saisie conservatoire de ses biens suite à des preuves sur délit de blanchiment d'argent. Les investigations menées se sont soldées par l'implication de ce terroriste dans des affaires de blanchiment d'argent.

«L'enquête a révélé qu'il possédait des biens mobiliers et immobiliers et des comptes bancaires en Algérie et à l'étranger en son nom et au nom de ses enfants», fait-il

savoir, mettant le cap sur la coopération internationale et le rôle des commissions rogatoires, ainsi que la coordination avec les différents organes et institutions dont la Direction générale des domaines, la Direction du fichier national du logement, les promoteurs publics et l'office national des terres agricoles.

De son côté, le juge d'instruction près le tribunal de Rouïba, Yacine China, a plaidé dans son intervention intitulée «Le traitement judiciaire du blanchiment d'argent», pour «l'introduction d'une loi sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive dans une seule loi» sans le référer au code pénal, dans l'objectif de mieux définir les missions de tous les acteurs chargés de la lutte contre ces crimes. Lors de l'exposé de la loi, le magistrat a souligné que l'amendement a enregistré un saut qualitatif dans le cadre des procédures de prévention contre la criminalité.

«C'est une valeur ajoutée d'autant que cet amendement est le premier depuis 2015», fait-il savoir. Il a rappelé que la loi stipule également que dans le cas où l'infraction principale n'est pas prouvée, la poursuite judiciaire sera intentée sur la base de l'infraction de blanchiment d'argent comme infraction principale. Pour sa part, le juge d'instruction près le tribunal d'El Harrach, Mohamed Seddik Riach, a évoqué le volet préventif de cette loi. «Des réseaux criminels activaient sous le couvert d'associations et organisations à but non lucratif pour le financement des activités terroristes à l'exemple de Rotary en Algérie», dit-il.

Il a mis l'accent dans ce cadre sur «le nécessaire respect des associations et les organisations non lucratives des règles de conduite, notamment l'acceptation des dons et aides financières de source inconnue et issus d'activités suspectes, de personnes et d'organisations ou structures». Le juge a précisé que cette loi s'inscrit dans le cadre de la mise en adéquation de la législation nationale avec les derniers développements sur la scène internationale et l'adaptation de notre système juridique aux traités et conventions ratifiés par l'Algérie.

Confiscation des avoirs même sans condamnation

D'autres amendements relatifs à la confiscation des avoirs même sans condamnation au cas où ces fonds seraient issus des crimes prévus par la présente loi et l'exécution des demandes de confiscation d'un Etat étranger visant à confisquer les fonds issus des crimes prévus par la présente loi. Le magistrat a expliqué, qu'en vertu de cette loi, le secret professionnel ou le secret bancaire ne peut être opposé par les assujettis à l'organe spécialisé aux autorités compétentes et aux autorités de supervision et de contrôle». L'article 23 stipule qu'aucune poursuite pénale ou action civile pour violation du secret bancaire ou professionnel ne peut être engagée contre les assujettis, leurs dirigeants et préposés lorsqu'ils ont transmis, de bonne foi, les informations ou effectué les déclarations prévues par la présente loi à l'organe spécialisé, même s'ils ne savaient pas précisément quelle était l'activité criminelle d'origine ou si l'activité illégale, ayant fait l'objet de soupçon, ne s'est pas effectivement produite. Evoquant la lutte contre cette criminalité, M. Riach a cité les Émirats arabes unis, l'une des plus

importantes plaques tournantes du commerce mondial, en tant que pays ayant adopté une loi contre le blanchiment d'argent dans le cadre de la lutte mondiale contre le financement du terrorisme. «Les EAU ont imposé de nouvelles lois pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. De grosses amendes sont infligées à ceux qui ont blanchi de l'argent ou financé le terrorisme par l'intermédiaire d'entités situées aux EAU», précise-t-il. Il a cité Dubaï, Panama, Libéria, Luxembourg comme «des paradis fiscaux» qui accueille de ce fait les sociétés Offshore.



Coopération économique : Faïd reçoit les ambassadeurs d'Iran et de Belgique



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu, ce dimanche les ambassadeurs d'Iran et de Belgique en Algérie, respectivement, Mohammad Reza Babaie et Alain Leroy, avec lesquels il a évoqué la coopération bilatérale, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur de la République Islamique d'Iran, le ministre a passé en revue les différentes actions initiées au titre des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de coopération entre les deux pays, selon la même source. A cet égard, les deux parties ont souligné « l'important potentiel dont dispose les deux pays, qui nécessite d'être mis à profit pour rehausser le niveau de coopération au bénéfice du développement économique des deux parties ».

L'ambassadeur iranien a, dans ce cadre, souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre les deux pays dans les domaines d'intérêts communs, notamment dans les volets économique et financier. Il a également exprimé le souhait pour une

présence plus accrue des entreprises iraniennes en Algérie et des entreprises algériennes en Iran.

De son côté, M. Faid a affiché « la disponibilité de son département ministériel à travailler de concert avec la partie iranienne en vue d'instaurer une coopération économique bilatérale mutuellement bénéfique et hisser son niveau pour refléter l'excellence des relations politiques liant les deux pays ». A cet effet, il a été convenu d'intensifier les échanges pour explorer les opportunités et conforter le cadre juridique régissant cette coopération, ajoute-t-on. Quant à l'entretien du ministre des Finances avec l'ambassadeur du Royaume de Belgique, les deux parties ont passé brièvement en revue l'état des relations économiques et financières bilatérales, notamment la situation des entreprises belges en Algérie.

Le ministre a abordé également avec son interlocuteur la situation économique et financière de l'Algérie, particulièrement les réformes engagées dans les domaines du foncier économique, des marchés publics et la numérisation du secteur des finances dans la perspective d'instaurer la transparence, d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement algérien et étranger.

Enfin, les deux parties « se sont engagés à poursuivre et maintenir leurs échanges et de travailler de concert pour lever les éventuels obstacles entravant les projets de partenariat et, par conséquent, hisser le niveau des relations économiques et financières bilatérales », souligne le ministère dans le communiqué.



Le pétrole touche son plus haut niveau depuis 2 mois Le coup d'éclat du baril

Le Brent de la mer du Nord a achevé la semaine terminée le 7 juillet à 78,47 dollars.

Les cours de l'or noir qui étaient à la peine depuis lundi ont dû attendre mercredi pour amorcer leur remontée avant de caler jeudi, sapés par la crainte de nouvelles hausses du taux de la Banque centrale américaine (Fed). Quelle a été son impact? Les opérateurs ont d'abord réagi aux statistiques du rapport du cabinet ADP, qui a fait état de 497.000 créations d'emplois en juin, soit plus du double de ce qui était attendu par les économistes (220.000), un sommet depuis février 2022.

Ce chiffre «a renforcé les craintes de voir la Réserve fédérale augmenter ses taux, ce qui ralentirait l'économie et la demande de pétrole», a expliqué Phil Flynn, de Price Futures Group. «Cela a instillé de la peur sur le marché du pétrole et les prix ont décroché.» a relevé l'analyste. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre a terminé en léger repli de 0,16%, à 76,52 dollars. Son équivalent américain, le West Texas Intermediate (WTI), avec échéance en août, a, lui, grignoté

un cent (+0,01%), à 71,80 dollars. Le scénario était, pourtant, différent la veille. Le pétrole a montré des dispositions nettement haussières sous une nouvelle montée au créneau de l'Arabie saoudite résolue à soutenir les prix contre vents et marées. «Nous continuerons nos efforts pour surprendre les marchés(...), nous ferons tout ce qui est nécessaire» afin de stabiliser les prix, a déclaré, mercredi, le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdelaziz ben Salmane à l'ouverture d'un séminaire de l'Opep qui s'est tenu à Vienne, au siège de l'organisation. L'Arabie saoudite avait déjà annoncé lundi dernier qu'elle prolongeait la réduction de sa production de pétrole d'un million de barils par jour, pour soutenir le prix du baril, en baisse. La réduction, qui a pris effet en juillet, se poursuivra en août et peut être prolongée au-delà de cette période, avait indiqué l'agence de presse officielle du royaume, Saudi Press Agency (SPA). La Russie a décidé, de son côté le même jour, de réduire ses exportations de pétrole brut de 500000 barils par jour au mois d'août. La synchronisation de ces annonces était «assez éloquent» et démontrait que les deux principaux acteurs du cartel Opep+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés de l'accord Opep+) étaient alignés, a souligné le ministre saoudien de l'Énergie, le prince Abdelaziz ben Salmane.

Une action à laquelle s'est associée l'Algérie qui a décidé de procéder à une réduction additionnelle de sa production de 20000 barils par jour durant le mois d'août prochain, afin de soutenir l'équilibre des marchés pétroliers. «Dans le cadre des efforts communs menés par les pays de l'Opep+ et en appui aux réductions supplémentaires annoncées par le Royaume d'Arabie saoudite et la Fédération de Russie afin de soutenir la stabilité et l'équilibre des marchés pétroliers, l'Algérie décide de procéder à une réduction additionnelle de sa production de 20000 b/j entre le 1er et le 31 août 2023», avait annoncé le ministère de l'Énergie et des Mines dans un communiqué.

Des réductions de l'offre, qui ont incontestablement contribué à faire monter les cours. «Les cours ont grimpé ces derniers temps en réponse à l'extension des coupes de production par l'Arabie saoudite tandis qu'on observe une baisse des exportations russes», a noté Andy Lipow de Lipow Oil Associates. «Cela intervient en même temps qu'une diminution continue des stocks américains de pétrole», a ajouté l'analyste. Les réserves commerciales de brut aux États-Unis ont décliné de 1,5 million de barils la semaine dernière après les 9,6 millions de barils la semaine d'avant. Ces données «sont extrêmement favorables aux cours», a souligné Phil Flynn, de Price Futures Group. Cela s'est vérifié vendredi. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre a progressé de 1,95 dollar, pour clore la semaine à 78,47 dollars. Son équivalent américain, le West Texas Intermediate (WTI), avec échéance en août, a, lui, bondi de 2,06 dollars, à 73,86 dollars. Les cours iront-ils plus loin? C'est ce que veut, en tous les cas, l'Opep+...

Pour pallier au manque d'eau potable dans les communes du littoral O.K. pour la station d'Iflissen.

Sa réalisation, presque achevée, ne coûtera pas plus que les frais relatifs à l'installation elle-même et à ses équipements.

Enfin, les multiples appels ont été entendus. La station de dessalement de l'eau de mer de la commune d'Iflissen, à une cinquantaine de kilomètres au nord du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou sera bientôt opérationnelle. L'annonce a été faite, à l'occasion de la célébration du 61^{ème} anniversaire du recouvrement de l'indépendance, par l'Assemblée populaire de wilaya, qui cite des sources gouvernementales. La station avait, pour rappel, été l'objet de plusieurs appels lancés par le président de l'APW, Mohamed Klalèche, qui a interpellé ouvertement qui de droit, à chaque fois que l'occasion se présentait.

En effet, il n'existe aucune raison expliquant l'arrêt des travaux de réalisation de cette station de dessalement, lancés depuis plusieurs années. Lors d'une visite sur les lieux, Klalèche a appelé à reprendre les activités d'autant plus qu'elles ont atteint un stade avancé. Selon les responsables du chantier, les travaux de réalisation de l'infrastructure touchaient déjà à leur fin lorsqu'ils ont été interrompus. À présent, sa réalisation, presque achevée, ne coûtera pas plus que les frais relatifs à l'installation elle-même et aux équipements y afférents. Le projet a été lancé pour venir à bout de ce «stress» hydrique. En fait, la station de dessalement de l'eau de mer de la commune d'Iflissen a été inscrite afin de pallier le manque d'eau dans les communes du littoral. Malgré l'existence d'une autre station, actuellement en service dans la ville de Tigzirt, il n'en demeure pas moins que cette dernière n'a pas les capacités à même de couvrir les besoins des populations, en plus des demandes de la ville durant la saison estivale. La demande en eau potable durant les trois mois de juin, juillet et août s'en trouve, en effet, multipliée par l'afflux massif des touristes qui viennent de toutes les régions du pays. L'activité touristique de Tigzirt consomme, d'ailleurs, l'essentiel du débit disponible durant ces mois.

Aussi, la mise en marche de la station de dessalement de la commune limitrophe d'Iflissen viendra remédier à ce manque dans les autres villages qui se trouvent contraints de restreindre leur consommation. Deux villages qui voient leurs quotas diminuer dans le cadre du plan tracé par les autorités locales, en vue de la saison estivale. Les communes voisines accueillent, pour rappel, des millions de visiteurs durant l'été, à l'instar de la présente saison estivale dont les responsables s'attendent à la venue de quelque six millions de visiteurs. Cette manne touristique nécessite ainsi un débit plus fort et plus constant.

Enfin, notons que la wilaya de Tizi Ouzou dispose de plusieurs sources d'alimentation en eau potable, mais les dernières années avec leur manque de pluviosité, ont vu ses capacités réduites au point que les pouvoirs publics sont forcés de rechercher des alternatives. C'est ainsi qu'une station de pompage des eaux de l'Oued Sébaou a été réalisée afin de déverser ses eaux dans le barrage de Taksebt. Cette station atteint une quantité de plus de 270000 m³. Un projet qui a nécessité la mobilisation d'une enveloppe estimée à cinq milliards de dinars. Le débit se fait sur une distance de 4 kilomètres.



Les initiatives du Président Tebboune saluées

Réunion ministérielle du MNA

Au terme des travaux de leur Réunion ministérielle, tenue à Bakou sous la présidence de l'Azerbaïdjan, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Mouvement des Non-alignés (MNA) ont salué les initiatives et les démarches du Président Abdelmadjid Tebboune, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement aux plans régional et international. L'action du Président Tebboune en Afrique est particulièrement citée dans le document final de la Réunion ministérielle du MNA.

Il s'agit des efforts du président de la République, en sa qualité de coordonnateur de l'Union africaine (UA) en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, notamment dans le contexte de l'exacerbation des risques terroristes qui menacent les Etats africains.

Il s'agit également de la proposition formulée par le Président Tebboune en faveur de la mise en place d'un mécanisme africain de réponse aux catastrophes naturelles et de la création d'un fonds africain pour faire face aux effets du changement climatique.

Le document final a, par ailleurs, salué la décision du président de la République d'allouer un montant d'un milliard de dollars au financement de projets de développement dans plusieurs Etats africains, par le biais de l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement. Pour rappel, cette Agence algérienne créée en 2020 pour «le développement et la fraternité» en Afrique, a pour mission : «contribuer à résorber la pauvreté et lutter contre la soif et le manque d'infrastructures de soins et d'évacuation des eaux», a-t-il précisé. Elle se charge du financement de plusieurs projets dans le continent, particulièrement dans l'éducation, la santé et l'eau.

Le document final de la Réunion ministérielle du MNA a affirmé l'appui du MNA aux bons offices de l'Algérie, en tant que chef de file de la médiation internationale au Mali et présidente du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, dont les participants à la réunion ont souligné la centralité. D'autre part, les participants ont salué le soutien financier et politique du Président Tebboune à la cause palestinienne, lequel contribuera à permettre au peuple palestinien de résister face à l'occupation. L'accent mis sur le rôle de l'Algérie en Afrique n'est pas fortuite. Le Président Tebboune a eu à souligner que l'Algérie est une puissance africaine (la troisième puissance économique et la deuxième puissance militaire du continent) et il a eu à insister aussi sur la place de l'Algérie en Afrique. On sait que l'une des préoccupations majeures de l'Algérie a été de retrouver rapidement sa place en Afrique, revenir au sein de sa grande famille en Afrique, un continent où sa présence était auparavant formelle et non effective.

La contribution de l'Algérie au soutien aux mouvements de libération en Afrique est connue. Elle se prolonge aujourd'hui dans le financement de projets de développement pour la relance du continent africain.



BNA: « Grandes facilitations » pour les exportateurs en matière de domiciliation bancaire.

Le Directeur général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Mohamed Lamine Lebbou, a indiqué que la BNA offrait de « grandes facilitations » pour les exportateurs, notamment en matière de procédures de domiciliation bancaire, relevant que la Banque algéro-sénégalaise était en phase d' « ouverture effective ».

M. Lebbou a précisé, dans une déclaration à l'APS, que dans le cadre de la stratégie de la Banque de numérisation des opérations bancaires, « nous avons effectué des opérations relatives aux transaction commerciales internationales, et nous avons offert de grandes facilitations aux exportateurs pour leur permettre de se procurer le document de domiciliation propre à l'opération d'exportation ».

La Banque offre également le service « E-Trade » lancé au début de l'année en cours, un service d'information et de notification des opérations de commerce extérieur « Swift » via la plateforme des services bancaires électroniques de la Banque, qui offre

le service de crédit documentaire, de remise documentaire, de transfert libre et de garanties internationales.

Le DG a indiqué que les procédures adoptées par la Banque sont à même de « faciliter » les opérations du commerce international pour les opérateurs économiques, notamment « par le biais des correspondants bancaires qui se trouvent dans les quatre coins du monde ».

Dans ce cadre, M. Lebbou a fait savoir que les opérations commerciales de la BNA « sont acceptées » auprès de toutes les banques internationales, avec lesquelles elle travaille d'une façon « souple et claire, conformément aux standards internationaux en vigueur ».

Le même responsable a insisté sur l'importance d'ouvrir des banques algériennes au Sénégal, en Mauritanie et en France, mettant en avant que la Banque algéro-sénégalaise accréditée en avril dernier, était en phase d'« ouverture effective ».

M. Lebbou a estimé que ces procédures permettent aux exportateurs algériens d'avoir des informations sur les marchés internationaux, notamment dans les pays où les banques algériennes sont présentes, mais aussi leur permettre de « faire la promotion de leurs produits rapidement et garantir leurs revenus ».

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des politiques adoptées par les autorités publiques pour hisser la valeur des exportations hors hydrocarbures, dont les recettes sont passés de 1,7 milliards de dollars en 2019 à 7 milliards de dollars en 2022, avec l'objectif d'atteindre 13 milliards de dollars d'ici à la fin de l'année en cours, en consécration des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune qui a décidé depuis son élection à mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures.

Concernant les mesures prises pour la numérisation des opérations d'octroi de crédits, le DG de la BNA a déclaré que la banque disposait d'un service en ligne permettant d'introduire des demandes de crédit, choisir son agence, et prendre rendez-vous avec le Directeur de l'agence ou encore avec les chargés clientèle.

M. Lebbou a précisé que cette solution, développée ces derniers mois, permettra un passage à une opération de gestion des crédits » numérisée à 100% dès septembre prochain ».

Pour rappel, la BNA a octroyé à sa clientèle près de 13.000 crédits en 2022 d'une valeur avoisinant 1600 mds DA, dédiés majoritairement au financement des projets d'investissement

M.Lebbou a, également, rappelé la mise en ligne de 32 espaces automatiques accessible 24/24, ainsi que 10 agences de finance islamique, avec l'ouverture prochaine d'autres agences au courant de l'année 2023, dans le but de couvrir la totalité du territoire national, avec plus de 65 guichets de finance islamique.



النواب يُدرجون مادة جديدة في مشروع القانون لمنع الفساد

5 سنوات سجنًا للمتحايلين في الصفقات العمومية

يتضمن مشروع قانون الصفقات العمومية إجراءات جزائية ضد المتحايلين، عبر سنّ عقوبات ضدهم تصل 5 سنوات سجنًا، وفق مقترحات النواب المحالة إلى التصويت في جلسة علنية بالمجلس الشعبي الوطني مقررة الأربعاء المقبل. وحسب تعديلات النواب لمشروع القانون المحدد للقواعد العامة للصفقات العمومية، التي اطلعت عليها "الشروق" والتي بلغت 62 تعديلًا، فقد اقترح هؤلاء إضافة المادة 107 مكرّر التي تنص على: "يعاقب بالحبس من 3 سنوات إلى 5 سنوات وبغرامة من 300 ألف إلى 500 ألف دينار كل مُسيّر مصلحة متعاقد أو متعامل متعاقد تسبّب تقاعسه أو تساهله أو مشاركته في حصول تحديد مواصفات ومعايير بطريقة موجّهة إلى متعامل متعاقد معين، أو كل مواصفات غير مدرجة في دفتر الشروط بدون تبرير أو تحديد المعايير بدقة وموضوعية، تسريب معلومات لبعض المترشّحين قصد الإخلال بمبدأ المنافسة."

وتضيف المادة ذاتها أن العقوبات تمس أيضا كل من يتورّط في: "التلاعب بمعايير الترجيح في عملية التنقيط، سوء تقييم الاحتياجات، بمعلومات خاطئة أو مزيفة أو معدّلة، اللجوء المتكرّر إلى إبرام ملاحق وإلى صفقات التسوية، حذف بعض الاحتياجات التي تمّ إدراجها، في دفتر الشروط قصد تقديم العرض المالي الأقلّ مبلغًا إلغاء بعض الأشغال وإدراج أشغال جديدة بسوء نيّة، المشاركة في العمليات الصورية للاستشارة، رفع اليد عن كفالة من التنفيذ أو الاقتطاع قبل الاستلام النهائي، كل تغيير غير مبرّر لأشخاص أو الهيئات المكلفة بمراقبة المشروع وعدم تقسيم المهام، كل الصور والممارسات الاحتياالية والانحياز والفساد في جميع مراحل الصفقة العمومية والملاحق والاستشارة."

وحسب مندوبي التعديل، فإن أهمية كل تشريع جديد هو معالجة الاختلالات في القانون السابق ومحاربة الممارسات الفعلية التي عجز التشريع عن التصدي لها، منها تحديد مواصفات ومعايير بطريقة موجّهة إلى متعاقد معين، تسريب معلومات لبعض المترشّحين قصد الإخلال بمبدأ المنافسة، والتلاعب بمعايير الترجيح في عملية التنقيط، وسوء تقييم الاحتياجات بمعلومات خاطئة، أو مزيفة أو معدّلة.

وتهدف المادة الجديدة أيضا إلى منع اللجوء المتكرر إلى الملاحق الإضافية لنهب أموال الصفقة المتبقية، والتسوية الإدارية للصفقات للعمل غير المشروع والمحاسبة في المنح ثم التسوية، وحذف بعض الإجراءات ثم إدراجها في دفتر الشروط قصد تقديم العرض المالي الأقل، والتغيير غير المبرر للمشرفين على عملية مراقبة الصفقة بطابع الابتزاز، وبعض الممارسات الاحتياالية لرؤساء البلديات في إبرام الاستشارة بطرق احتياالية بمشاركة بعض المقاولات عبر سبيل المحاسبة وتدوير الاستشارات فيما بينهم فقط.

وحسب مقترحي المادة، يتحتم وضع أحكام جزائية لمحاربة الفساد في الصفقات العمومية مثل كل التشريعات الخاصة، ولذلك اقترح النواب إضافة مادة جديدة تشكّل إضافة متميزة لمكافحة الضبابية في تسيير الصفقات العمومية، كما تم تعديل المادة 102 من نص المشروع وتنص على تمكين المجلس الوطني للصفقات العمومية من التأسيس كطرف مدني في جميع المنازعات القضائية في مجال الصفقات العمومية.

وتعدّل المادة 67 لتصبح تنص على: "لا يُمكن للمصلحة المتعاقدة ولمدة 5 سنوات أن تمنح صفقة عمومية بأي شكل من الأشكال لموظفيها ومسؤوليها السابقين الذين عملوا في نفس قطاع العمل الذي تنتمي إليه المصلحة المتعاقدة، والذين توقفوا عن أداء مهامهم إلا في الحالات المنصوص عليها في التشريع والتنظيم المعمول به."

ويرى مندوبو التعديل أن هذه المدة أي 5 سنوات، مقبولة وتتناسب مع المدة الممنوحة في العهدة الانتخابية وكافية لإبعاد مواطن النفوذ والمسؤول السابق في المصلحة المتعاقدة والجهة أو الفروع المرتبطة بها.

وتم إلغاء المادة 109 التي تحيل كل المواد الخاصة بهذا القانون إلى التنظيم أي من 1 إلى 110، وإدراج التطبيق عن طريق التنظيم فقط على بعض المواد.

الشروق
إخبارية وطنية

الخام يقترب من 80 دولارا للبرميل

نتائج سريعة لمبادرة السعودية-روسيا-الجزائر على أسعار النفط

ظهرت نتائج مبادرات التكتل النفطي الثلاثي السعودي الروسي الجزائري سريعا على أسعار الخام في السوق الدولية، التي أنهت التعاملات الأسبوعية بارتفاع كبير، ودفعت قيمة الذهب الأسود صعودا قرب مستوى 80 دولارا للبرميل.

في ذات السياق، أنهى مزيج خام برنت بحر الشمال، النفط المرجعي للبترول الجزائري (صحارى بلند) تعاملات الأسبوع مساء الجمعة عند مستوى 78.47 دولارا للبرميل بارتفاع قدره 2.55 بالمائة، وهو الأعلى منذ أشهر.

وفي نفس الاتجاه، صعدت أسعار مزيج خام غرب تكساس الأمريكي التي أنهت تعاملات الأسبوع مساء الجمعة عند مستوى 73.86 دولارا للبرميل، بارتفاع قارب 3 بالمائة (2.87+).

والملاحظ أن هذا الانتعاش اللافت في أسعار النفط الخام جاء بعد أيام قليلة من إجراءات بادرت بها ثلاث دول في تحالف "أوبك+" بتخفيض الإنتاج، وهي السعودية وروسيا والجزائر.

فإذا كان دور الجزائر دبلوماسيا أكثر من أي أمر آخر، بالنظر لقيمة التخفيض التي بلغت 20 ألف برميل يوميا في شهر أوت المقبل، وبذلك يصل إنتاج الجزائر اليومي في الشهر المقبل إلى 940 ألف برميل يوميا، أي تحت حاجز مليون برميل، إلا أن الإجراء في حد ذاته أعطى رسائل واضحة عن رغبة الجزائر في بقاء الأسعار فوق مستويات معينة لا تضر بمصالح المنتجين، وأظهر أيضا العمل الدبلوماسي التشاوري الذي تريد الجزائر بقاءه في إطار تكتل "أوبك+" ضمانا لاستقرار وتوازن السوق النفطية. أما السعودية وروسيا فكان تخفيضهما الطوعي هذه المرة مجتمعا عند مليون برميل يوميا، وهو تقليص معتبر من طرف عضوين فقط في التحالف، ما كان له الأثر الإيجابي أيضا على الأسعار.

في هذا السياق، أفاد الخبير بشؤون الطاقة مراد برور لـ "الشروق"، أن ما قامت به السعودية وروسيا والجزائر رغم أن تخفيضها كان رمزيا، أعطى إشارات إيجابية للسوق النفطية الدولية، التي كانت في رحلة بحث عن مؤشرات من هذا القبيل في خضم مرحلة عدم يقين تطبع المشهد الاقتصادي العالمي وأزمات متكررة وإعادة تشكيل للتكتلات الجيوسياسية الدولية.

وشدد برور على أن الدور الجزائري وبغض النظر عن الكميات التي قُلصت بموجب الخطوة الأخيرة، فإنه يعتبر رمزيا وأعطى رسائل إيجابية، وهذا بالنظر إلى وزن الجزائر ودورها، إذ نجحت سابقا في تقريب الرؤى وتحقيق إجماع بين دول منظمة أوبك وروسيا و10 دول أخرى في إطار ما بات يعرف بتحالف "أوبك+".

ووفق الخبير برور فإن خط الدفاع عن أسعار النفط أصبح قويا في السنوات الأخيرة في إطار تحالف "أوبك+"، وهذا يرجع بدرجة كبيرة إلى الجزائر التي نجحت في تحقيق "إجماع الجزائر" عام 2016، وشدد على أن هذه الاستراتيجية أظهرت فعاليتها في الدفاع عن أسعار الخام خصوصا في مرحلة تتسم بتعدد الأزمات.

وعلق بالقول "لماذا الجزائر بالضبط...؟ ليجيب: الجزائر لها رمزيتها وحتى الخبراء الدوليين يقولون نفس الشيء."

واعتبر محدثنا أن ما قامت به روسيا والسعودية والجزائر -ولو رمزيا عبر التخفيضات الأخيرة- جعل من الأسعار تقترب كثيرا من مستوى 80 دولارا للبرميل، بالرغم من حالة عدم اليقين التي تطبع الاقتصاد العالمي وما تقدم عليه البنوك المركزية في كبرى اقتصاديات العالم.